

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **29**

Présents : **22**

Représentés : **4**

Qui ont pris part à la délibération : **26**

Date de la convocation : **23/09/2019**

Date d'affichage : **1^{er}/10/2019**

**de la Commune de COGOLIN
Séance du mardi 08 OCTOBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf et le huit octobre à 19h30 heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADE Maire,

PRESENTS : Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Aimé GARNIER - Patrick GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Margaret LOVERA - Monique LEBLANC - Valérie ROBIN - Pascal CORDÉ - Christelle DUVERNET - Anthony GIRAUD - Gaëtan MULLER - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Malika OUAREZKI - Erwan DE KERSAINTGILLY -

POUVOIRS : Rémy FÉLIX à Marc Etienne LANSADE / Patricia BERENGUIER à Christelle DUVERNET / Sébastien MACREZ à Aimé GARNIER / Renée FALCO à Audrey TROIN /

ABSENTS : Jonathan LAURITO - Jeanne LAURITO - Manuel REQUIN -

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Audrey TROIN -

Chaque année, le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au Conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Dans ce cadre, le rapport annuel d'activité de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez pour l'exercice 2018 est présenté au Conseil municipal.

N° 2019/106

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ (CCGST) : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE - EXERCICE 2018

CM du 08/10/2019

N° 2019/106

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ (CCGST) : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE -
EXERCICE 2018

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article
L. 5211-39 ;

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil
municipal :

- **PREND ACTE** du rapport annuel d'activité de la Communauté de
Communes du Golfe de Saint-Tropez pour l'exercice 2018.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE -
25 POUR - 1 ABSTENTION** (A. GIRAUD).

Le Maire,

Marc Étienne LANSADE

